



Siège social : 8 Place Raoul Larche - 33240 Saint André de Cubzac

Monsieur le Président
Hôtel de Région
14 rue François de Sourdis
33077 Bordeaux Cedex

Le 10 avril 2020,
Fait à Saint André de Cubzac

Objet : Mesures de soutien concernant l'impact du Covid-19 sur les structures culturelles

Monsieur le Président,

Le RESEAU 535 représente plus de 60 structures de diffusion de spectacle vivant en région Nouvelle-Aquitaine. Dans toutes ces structures, de nombreux spectacles ont dû être annulés depuis le 15 mars, de même que de nombreuses actions d'éducation artistique, et ce très certainement jusqu'à la fin de la saison.

Les membres du RESEAU 535 sont tous convaincus que la solidarité professionnelle doit être le mot d'ordre commun face à cette situation sans précédent. Nous nous employons tous à trouver les meilleures solutions avec les artistes victimes de cette crise et avec les techniciens intermittents que nous employons en direct, afin de préserver l'emploi et parfois la survie des équipes artistiques.

Le report des spectacles est la solution privilégiée, mais au regard du nombre d'annulation et des engagements déjà pris par chacun d'entre nous pour la saison prochaine, cela n'est pas toujours possible. Dans ce cas, il va sans dire que nous souhaitons pouvoir compenser financièrement cette annulation en réglant le coût de cession ou le coût plateau du spectacle, malgré nos pertes de billetterie.

Cependant les remontées de nos adhérents font apparaître de grandes disparités selon leurs structures juridiques (association ou régie directe), leur fragilité financière ou politique et leur autonomie dans la prise de décision, qui risquent de mettre en péril certains d'entre nous, notamment en raison du flou politique dans lequel nous sommes entre les deux tours des élections municipales



Siège social : 8 Place Raoul Larche - 33240 Saint André de Cubzac

C'est pourquoi, en parallèle des premières mesures d'ordre général prises par la collectivité, nous demandons le maintien intégral de nos subventions pour l'exercice 2020. Nous espérons que vous pourrez prendre rapidement une décision à ce sujet, sachant que votre initiative, si elle s'avérait positive, serait un précieux soutien dans les négociations que nous menons auprès de nos élus locaux respectifs.

Lorsqu'il s'agit de subventions fléchées sur des actions particulières, (éducation artistique, action culturelle,.....) nous souhaitons que vos services puissent être à notre écoute pour examiner chaque situation au cas par cas : report, annulation, maintien partiel, rémunération des artistes intervenants...

Par ailleurs, l'annulation de spectacles et de projets d'action culturelle, ou leur report sur l'exercice budgétaire suivant, va entraîner mathématiquement pour les structures de diffusion une baisse en charges et en produits qui peut s'avérer significative. S'agissant donc d'une situation particulière qui nous est clairement imposée, nous demandons donc que le principe de proratisation de la subvention soit abandonné, au moins pour l'exercice 2020.

Dans cette attente, nous vous assurons, Monsieur le Président, de nos sentiments les meilleurs.

Nathalie Chanas-Nicot,
Co-présidente,

Nadège Poisson,
Co-présidente,

Poisson Nadège (Apr 17, 2020)

Bruno Brisson,
Co-président

Bruno BRISSON (Apr 14, 2020)